

Le **08 octobre 2025** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 septembre 2025 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Sandra LETELLIER, Isabelle LOSSEAU, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Vanessa MARIE (pouvoir à F Canel), Benoît RAVON

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibérations : Atelier communal diagnostics amiante, géotechnique, contrôle technique, coordination SPS
- Délibération : Protection sociale complémentaire
- Délibération : Statuts du SIVOS
- Délibération : réfection mur école et DM
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 03 septembre 2025.

ATELIER COMMUNAL (DELIBERATION 2025–S09–D1À 4 - ANNULE ET REMPLACE LA DELIB 2025–S08–D8) **DIAGNOSTIC AMIANTE ET GÉOTECHNIQUE, CONTRÔLE TECHNIQUE ET COORDINATION SPS**

Concernant la construction de l'atelier communal, il convient de retenir les entreprises pour les postes suivants

- Diagnostic amiante avant travaux sur étude des devis suivants :
Adiamex : 2 040 € HT
ACCEO : 1 323 € HT

Le Conseil, sur proposition du Cabinet d'architecture CMA, à l'unanimité retient le devis du Cabinet ACCEO qui a l'offre la plus avantageuse pour 1 323 € HT.

- Etudes géotechniques, sur étude des devis suivants :
Fondasol : 5 990 € HT
Fondouest : 5 920 € HT
Infranéo : 4 200 € HT

Le Conseil, sur proposition du Cabinet d'architecture CMA, à l'unanimité retient le devis d'INFRANEO qui a l'offre la plus avantageuse pour 4 200 € HT

- Mission contrôle technique, sur étude des devis suivants :
Veritas : 5 250 € HT
Qualiconsult : 5 920 € HT
Socotec : 4 500 € HT
Dekra : 4 480 € HT

Le Conseil, sur proposition du Cabinet d'architecture CMA, à l'unanimité retient le devis de DEKRA qui a l'offre la plus avantageuse pour 4 480 € HT

- Mission coordination SPS, sur étude des devis suivants :
Veritas : 3 410 € HT
Qualiconsult : 3 960 € HT
Socotec : 3 600 € HT
Dekra : 3 100 € HT

Le Conseil, sur proposition du Cabinet d'architecture CMA, à l'unanimité retient le devis de DEKRA pour 3 100 € HT et qui présente dans son offre plus de prestations au-delà des visites de chantier

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE, VOLET SANTE : CONVENTION DE PARTICIPATION MUTAME ET PLS – CDG 27-2023-2028 : ADHESION ET PARTICIPATION (DELIBERATION 2025–S09–D5)

La participation de l'employeur à la complémentaire santé de ses agents devient obligatoire au 1^{er} janvier 2026 avec un montant minimal de 15 €

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 05 novembre 2024 suite à la saisine de la commune quant aux modalités de versement d'une participation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, par 13 voix

- D'adhérer à la convention de participation MUTAME SANTE TERRITORIAL-CDG27-2023-2028 , dans le domaine de la protection sociale volet santé et ce aux conditions suivantes :
 - o Date d'effet : 01 janvier 2026 Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2029.
 - o Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L, en activité ou retraités
 - o Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels de droit public et de droit privé, en activité ou retraités.
- De renoncer à toute participation financière aux contrats labellisés Santé.
- De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité et adhérents à la Convention de Participation MUTAME SANTE TERRITORIAL-CDG27-2023-2028 selon les modalités suivantes:

Age de l'adhérent	Participation communale mensuelle
- de 35 ans	15 € + 5 € par enfant
36 à 55 ans	25 € + 5 € par enfant
+ de 55 ans	35 € + 5 € par enfant

- Du 01/01/2026 au 31/12/2028

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation et que pour les agents sur plusieurs collectivités, une harmonisation et révision sera possible pour respecter le plafond de participation sur le coût de la cotisation.

- De verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- D'autoriser le Maire à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion de la présente convention de participation.

STATUTS DU SIVOS (DELIBERATION 2025–S09–D6)

Mme le Maire donne lecture des statuts du SIVOS renouvelés et conformes pour la Préfecture. A noter, chaque commune reprend les charges de ses locaux. Les charges de cantine et périscolaire restent mutualisées au SIVOS ainsi que l'investissement sur la cantine. On compte aujourd'hui 58 élèves Gauvillais.

A l'unanimité, le Conseil accepte les nouveaux statuts du SIVOS effectifs au 01 janvier 2026.

REFECTION MUR DE L'ÉCOLE (DELIBERATION 2025–S09–D7 ET 8)

Mme le Maire présente un devis pour réfection du mur de l'école avec crépi du mur et pose de tuiles sur le dessus pour 4 800 € HT / 5760 TTC. Le Conseil à la majorité (abstention de Mme Toussaint) accepte ce devis et charge Mme le Maire de solliciter un fond de concours auprès d'EPN

Pour financer cette réfection, le Conseil vote une décision modificative au budget comme suit

IMPUTATION				OUVERT	REDUIT	COMMENTAIRES
SECTION	CHAP	ART	OP			
DF	011	615221			5800	
DF	023	023	ordre	5800		Equilibre entre section
DI	21	21312	26	5800		Mur école
RI	021	021	ordre	5800		Equilibre entre section

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouvertures	5800	5800
	Réductions		5800
Recettes	Ouvertures	5800	
	Réductions		
Equilibre	OUV. - Red		

DIVERS

Mme le Maire présente l'estimation chiffrée du SIEGE pour l'enfouissement des réseaux rue de Branville du carrefour avec la rue d'Aviron jusqu'au pont pour un coût estimé de 92 000 € avec 24 500 € à charge de la commune. Mme Losseau interroge sur la partie après le pont vers la zone. Pour Mme Canel, cela pourra être étudié dans une autre tranche. Pour M Rouland cela pourrait être déposé, le réseau n'étant pas en continu.

Mme CANEL informe le Conseil du mail reçu et transmis aux adjoints concernant le déploiement du jalonnement de la vélo route (voie verte) pour les emplacements des panneaux sur les intersections avec les accès routiers de la commune.

M Rouland invite à ce que EPN fasse un recensement des arbres morts sur la voie verte avant la chute des feuilles. Mme Losseau informe que l'élagage – entretien de la végétation sur le chemin parallèle à la voie verte n'a pas été fait jusqu'au bout et qu'il est impossible d'y faire demi-tour.

Mme Canel donne lecture du courrier reçu en recommandé de M Geslin demandant l'entretien de son trottoir par la commune pour remédier aux déformations causées par les passages des poids lourds de son voisin. Mme le Maire a pris contact avec le Conseil Départemental pour voir ce qui pourrait être fait à l'occasion des travaux de voirie sur la RD 39.

Les travaux de sécurisation sur la RD 39 sont prévus du 27 octobre au 28 novembre. Communication aux habitants sera faite. Les riverains pourront circuler. Les bus scolaires empruntant ce tronçon seront réorientés par St Michel. Concernant la hauteur des trottoirs, le projet a été validé par la Chambre d'Agriculture. Mme Losseau émet de forts doutes sur la praticabilité par les engins agricoles.

Après réflexion, M Rouxel porte sa démission au 31 décembre 2025.

Mme Losseau rappelle que des vitraux de l'église sont endommagés et qu'il conviendrait de les réparer

Idem pour les fissures. M Rouland précise que des tirants pourraient être installés sans que cela ne soit trop onéreux. Mme Canel note que le suivi de l'église ne peut être vu au cas par cas et mérite une réflexion d'ensemble à mener sur un délai plus conséquent que quelques mois.

Mme Losseau demande que le prunier dans la partie nouvelle du cimetière soit arraché. L'avis du Conseil est partagé. Un élagage sera fait et on jugera après

Fin de la séance à 22h30